

REGISTRE PUBLIC d'accessibilité

L'objectif du CEPEC est de créer un environnement favorable pour tous les apprenants, ce qui suppose de lever autant que possible les obstacles à l'inclusion de tous. Cette politique englobe l'accessibilité des locaux et matériels et la possibilité d'aménagements de cursus pour répondre aux besoins de tous les stagiaires.

Mise à jour septembre 2025



1. Assistance personnalisée

Une équipe composée des responsables pédagogiques et de la référente handicap est dédiée pour répondre aux besoins d'aménagements spécifiques.

Vous pouvez contacter la référente handicap : Fabienne Alotte
f.alotte@cepec.org



2. Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite



**Places de parking réservées
Rampes d'accès
Salles en rez-de-chaussée
Equipements extérieurs
Sanitaires adaptés.**

3. Sécurité

La sécurité est une priorité au CEPEC.

Des pictogrammes signalent les points de rassemblement en cas d'évacuation.

Les formateurs sont informés et doivent assister les personnes en situation de handicap.

Des alarmes avec signaux lumineux sont installées dans les toilettes pour les personnes malentendantes.



4. Aménagements pédagogiques

Le CEPEC met en oeuvre des aménagements pédagogiques à la demande des personnes pouvant justifier d'une situation de handicap. Ces aménagements peuvent concerner aussi bien les modalités d'enseignement que d'évaluation. Ils sont étudiés au cas par cas afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de chaque personne.

